

## VOUS FAITES L'ÉDITION SPÉCIALE !

Pour ses 10 ans, le concours d'écriture s'aligne sur le thème des Journées du Livre :

Saveurs et Littérature de Suisse

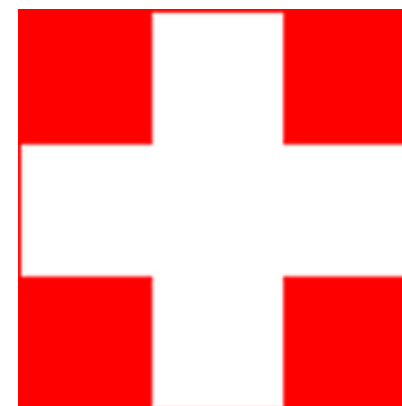
Pour rédiger votre texte, vous avez le choix entre:

1. Mystère et enquête (en Suisse)
2. Lieux et découvertes (suisses)
3. Saveurs et anecdotes (helvétiques)

Et pour ses 10 ans encore, le concours d'écriture offre un Prix Spécial. Le coup de cœur du jury sera récompensé par un voyage-découverte

Inscriptions et renseignements au  
Service culturel de la Ville de Lancy  
41, rte du Grand-Lancy  
1212 Grand-Lancy 022 706 15 33/34  
ou [www.lancy.ch](http://www.lancy.ch)

# A vos plumes !



## CONCOURS D'ÉCRITURE Spécial Suisse 2012

**Ville de Lancy**  
République et canton de Genève



# RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE 2012

1. Le concours est ouvert à toute personne domiciliée, étudiant ou travaillant à Lancy, ainsi qu'aux personnes inscrites à la Bibliothèque de Lancy ou dans des sociétés communales.
2. Il couvre cinq catégories d'âge : **1.** nés en 2002 et 2003; **2.** nés en 1999, 2000 ou 2001; **3.** nés en 1996, 1997 ou 1998; **4.** nés en 1993, 1994 ou 1995; **5.** nés en 1992 ou antérieurement.
3. L'œuvre doit être inédite et écrite en français. Elle ne doit pas dépasser trois pages, soit 9'000 signes. Les textes seront signés d'un pseudonyme et complétés par la catégorie d'âge de l'auteur, mais sans mention de son nom. Le pseudonyme doit figurer en haut de chaque écrit ainsi que sur une enveloppe fermée dans laquelle le formulaire ci-joint aura été glissé. Les textes qui ne rempliront pas ces conditions seront refusés.
4. Chaque texte, accompagné du formulaire d'inscription dûment complété, sera envoyé au Service culturel de Lancy, 41 rte du Grand-Lancy, 1212 Grand-Lancy au plus tard le 15 septembre 2012. Les textes collectifs sont acceptés, pour autant que chaque texte soit identifiable. Ils feront l'objet, le cas échéant, d'un prix particulier. Les envois par mail sont bienvenus : h.mariethoz@lancy.ch
5. Il ne sera accepté qu'un seul texte par participant.
6. Pour une question d'édition, seuls les écrits présentés sur format A4 vertical, avec une marge à gauche et à droite de 3 cm, écrits à l'encre noire seront pris en considération.
7. Le jury délibère à huis-clos. Il ne tient compte que de la valeur littéraire de l'œuvre. Ses décisions sont sans appel. Il se réserve le droit de ne pas distribuer tous les prix.  
Les originaux ne seront pas restitués aux auteurs.
8. Les prix seront décernés lors des Journées du livre, le samedi 5 novembre 2011 et les candidats sont invités à se rendre à la Salle Communale du Petit-Lancy dès 11h. Les trois premiers de chaque catégorie recevront un bon pour un livre d'un montant de :

	<b>1<sup>er</sup> prix</b>	<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	<b>3<sup>ème</sup> prix</b>
nés en 2002 et 2003	Fr. 40.-	Fr. 30.-	Fr.20.-
nés de 1999 à 2001	Fr. 50.-	Fr. 40.-	Fr. 30.-
nés de 1996 à 1998	Fr. 60.-	Fr. 50.-	Fr. 40.-
nés de 1993 à 1995	Fr. 100.-	Fr. 80.-	Fr. 60.-
dès 1992	Fr. 300.-	Fr. 200.-	Fr. 100.-

PRIX SPECIAL DU JURY SANS DISTINCTION DE CATEGORIE : UN WEEK-END DECOUVERTE

Lancy, novembre 2011

NOM :

.....

PRÉNOM :

.....

PSEUDONYME :

.....

ADRESSE PRIVEE:

.....

.....

CATEGORIE :

.....

NUMÉRO DE TELEPHONE :

.....

TITRE DE L'ŒUVRE :

.....

COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DU CONCOURS ? :

.....

